



REGLEMENT D'EXPOSITION

Association loi 1901 N°W313014358

Siège social : 25 rue Claude Fauriel

31400 TOULOUSE

05 61 52 28 82

SALON D'AQUARELLES DE CASTELMAUROU (31180)

Invitée d'honneur AXELLE ARDURAT

Du 11 septembre au 17 septembre 2014

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 12 juillet 2014

Art 1 : DESCRIPTION

L'Association Aquarelle en Midi Pyrénées organise une exposition ouverte à tous les aquarellistes. Cette exposition aura lieu à la Salle des Fêtes juste à côté de la Mairie.

Les heures d'ouverture au public seront : **11h à 19h**

Le **vernissage** est fixé au **VENDREDI 12 septembre à 19 h.**

Les artistes (et leur famille, peut-être ?) seront mis à contribution pour garnir le buffet.

ART 2 : CONDITIONS

Les tableaux devront être **réalisés à l'aquarelle**, les ajouts de techniques mixtes, ainsi que les matériaux des supports innovants sont acceptés mais doivent être clairement mentionnés dans le tableau descriptif ci-joint.

Il n'y aura pas de sélection, mais les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre qui serait un plagiat, une copie ou un travail d'atelier.

Les participants retenus habitant à moins de 100 km du lieu d'exposition **s'engagent à assurer une permanence.**

Le règlement **des frais d'inscription** s'élèvera à 20 euros et sera **gratuit** pour les adhérents de l'association A.M.P. Il sera établi par chèque à l'ordre de l'AMP et envoyé avec la fiche d'inscription à A.M.P. 25 rue Claude Fauriel 31400 Toulouse

Le nombre des tableaux : chaque participant aura 2,5 mètres linéaires de panneaux blancs à sa disposition.

ART 3 : INSCRIPTION

La **fiche** d'inscription devra impérativement être retournée dûment remplie avant la date fixée :

Le samedi 12 juillet 2014

Les photos numériques des œuvres que vous désirez présenter seront envoyées par courriel à chantal.valles@numericable.fr

Aucun dossier incomplet ne sera examiné.

ART 4: ORGANISATION

Le dépôt des œuvres se fera le **jeudi 11 au matin de 9h à 13 h**

Le retrait des œuvres exposées se fera le 17 à partir de 16 h

L'accrochage se fera une fois que la totalité des œuvres seront déposées. Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des aquarelles proposées.

Les tableaux seront dotés d'un système d'accrochage irréprochable fourni par l'exposant, sous peine d'être refusés.

Les sous verre simples sont interdits.

Chaque aquarelle devra comporter **au dos une étiquette** mentionnant **le nom** de l'auteur, son adresse, son **téléphone** fixe ainsi que le portable, et **le titre** et le prix éventuel du tableau

Au dépôt, chaque tableau devra être emballé dans une poche papier bulle, fermée sur 3 côtés, facilement réutilisable et cédée, en cas de vente, avec le tableau. Cette poche sera marquée au nom du peintre de façon indélébile. Les emballages seront conservés par les organisateurs durant la durée de l'exposition

ART 9 : Assurance

Chaque exposant peut souscrire une assurance personnelle s'il le souhaite. L'AMP décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation de toutes sortes, y compris pendant les transports ou manutentions des tableaux.

En cas de force majeure, le Comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant pas droit à dommages et intérêts. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

ART 5 : PALMARES

La proclamation du palmarès aura lieu le jour du vernissage : Prix de la mairie de CASTELAMAUROU, Prix de l'association A.M.P. au cours du vernissage et le Prix du public sera attribué le dernier jour

ART 6 : ANIMATIONS

Démonstrations et stages : Merci aux artistes participants de faire connaître leurs souhaits en cas de démonstration, précisant la date, l'horaire, le temps estimé de démonstration. Les démonstrations se feront à titre gratuit.

Pour animer un stage éventuel, préciser vos souhaits auprès de Chantal : 05 61 52 28 82 / 06 15 16 48 73

Permanences : La surveillance de l'exposition sera assurée par les exposants. Un planning des permanences sera élaborée avec vos réponses, voir fiche d'inscription jointe. Les aquarellistes habitant à plus de 100 km en seront dispensés.

ART 7 : VENTES D'ŒUVRE

Aucun pourcentage ne sera prélevé sur une vente éventuelle et chaque participant s'engage à se déclarer aux services fiscaux concernés et à remplir l'annexe ci-dessous et à la retourner avec la fiche d'inscription et le tableau des permanences.

RAPPEL DES DATES

DATE LIMITE INSCRIPTION	12 JUILLET
DEPOT	11 SEPTEMBRE 9 H/13H
VERNISSAGE	12 SEPTEMBRE 19 H
RETRAIT	17 SEPTEMBRE à partir de 16 h

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner à l'A.M.P. 25 rue Claude Fauriel 31400 TOULOUSE AVANT le 12 juillet **2014**

Nom et Prénom.....

Adresse

.....

Adresse courriel :

Tél fixe et portable

Le nombre de tableaux présentés est variable pour chacun en fonction des 2,5 mètres linéaires attribués

TITRE (en capitales)	DIMENSIONS (cadre compris)	Ajout éventuel d'autres techniques	PRIX

Les œuvres ci-dessus indiquées seront celles qui seront exposées, sans possibilité de changement Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, j'en accepte les conditions sans restrictions et me conformerai aux décisions du jury de sélection

A.....

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le

FICHE DE RETRAIT NOM et Prénom

TITRE (en capitales)	DIMENSIONS (cadre compris)	Ajout éventuel d'autres techniques	PRIX

Si vous ne pouvez retirer vous-même les œuvres, veuillez indiquer le Nom de la personne qui aura l'autorisation de prendre en charge vos œuvres ET QUI SERA MUNI DE CETTE FICHE

.....

TABLEAU DES JOURS DE PERMANENCE SOUHAITES

Indiquer par une croix dans la case, les jours où vous vous rendrez disponible pour assurer la surveillance de l'exposition. Les horaires seront ceux de l'ouverture de l'exposition soit 11h 19h

Les artistes habitant à plus de 100 km en sont exemptés

Vendredi 11	
Samedi 12	
Dimanche 13	
Lundi 14	
Mardi 15	
Mercredi 16	
Jeudi 17	

ANNEXE Engagement de mise en conformité avec la loi fiscale

En cas vente (au premier euro perçu)

Je, soussigné, (ée).....

m'engage à me mettre en conformité fiscalement et socialement – déclaration URSSAF et déclaration Maison des Artistes- en cas de vente d'œuvres(s) au cours de cette exposition, organisée par l'association Aquarelle en Midi Pyrénées, et dégage cette même association de toute responsabilité au cas où je ne m'y conformerais pas.

Fait à

Le.....

Signature

Si je suis déjà en conformité :

N° SIRET SIREN.....

N° MAISON DES ARTISTES.....